

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 février 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1808

Conventions de partenariats pour la réalisation d'actions de valorisations dans le cadre du LIFE Habitats Calanques

7 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphat (CR), Richard Miron (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Richard Miron (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Christian Mounier (CD 84)

1 Membre (avec voix délibérative) excusé : François Cavallier (CD 83)

Participaient également (non votants) : Pacale Mazzocchi (Paerie), Céline Hayot (CR), Béatrice Orelle (CD13), Carole Toutain (CD84), Frédérique Gerbeaud (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (AdE), Géraldine Biau (DREAL), Thomas Fourest, Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio, Stephane Sebban (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 9 sur 10
Quorum atteint**

Considérant Que l'ARPE-ARB, en association avec ses partenaires, pilote le projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593 (2017 – 2022) qui a pour objectif de préserver la flore du littoral des Calanques ;

Considérant Que l'une de ses actions est d'agir sur les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) qui détériorent les milieux naturels des Calanques, à travers des opérations de gestion des EVEE ;

Considérant Qu'il est envisagé, à l'initiative de REVEEAL, une collaboration entre l'ARPE-ARB, le Parc National des Calanques et REVEEAL, à travers une convention de partenariat pour l'expérimentation de la valorisation de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593 ;

Considérant Qu'il est envisagé une collaboration entre l'ARPE-ARB et la SAS LUMA/Arles, à travers la formalisation d'une convention de partenariat pour la récupération de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593, dans le but de les valoriser dans le cadre du projet « The Uprooted » ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver les termes des 2 conventions annexées à la présente délibération :
 - la convention de partenariat entre l'ARPE-ARB, le Parc National des Calanques et l'association REVEEAL pour l'expérimentation de la valorisation de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593,
 - la convention de partenariat entre l'ARPE-ARB et la SAS LUMA, pour la récupération de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques (LIFE16NAT/FR/000593) dans le but de les valoriser.

- d'autoriser la Présidente à signer ces conventions et à engager toutes les démarches nécessaires à leur formalisation.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 février 2021

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT